



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

COMMISSION RESSOURCES NATURELLES ENERGIE CLIMAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents :

Dominique DUFUMIER	Maire-Adjoint de FOSSES et Président de la commission RNEC
Serge LECLERCQ	Adjoint au maire de COYE-LA-FORÊT et Vice-président de la commission RNEC
Coline LEPACHELET	Chargée de mission environnement au PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS-DE-FRANCE
Guilhem MASCARELL	Chargé de mission mobilité durable au PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS-DE-FRANCE
Thierry VINCENT	Délégué titulaire de BETHEMONT-LA-FORÊT
Cédric LAMBERT	Représentant du Syndicat Mixte du Département de l'Oise
Sylvie BOCOBZA	Déléguée titulaire maire-adjointe Viarmes
Corinne TANGE	Déléguée titulaire de CHAUMONTEL
Isabelle PARENT	Conseillère municipale de CHAUMONTEL
Stéphane BECQUET	Délégué titulaire de MAREIL-EN-FRANCE
Jean-Noël DUCLOS	Maire de BELEFONTAINE
Didier WROBLEWSKI	Délégué titulaire de SURVILLIERS
Ernest COLLOBER	Délégué suppléant de CHAUMONTEL
Leslie PICARD	Maire-adjointe déléguée titulaire d'ORRY-LA-VILLE
Jean-Marie BONTEMPS	Maire-adjoint de BELLOY-EN-FRANCE
Yves DULMET	Délégué titulaire de COYE-LA-FORÊT
Jean-Michel BARBIER	Représentant de l'AP3F
Marie PHILÉMON-CAMUS	Conseillère municipale de BEAUMONT-SUR-OISE
Vincent BRUEL	Conseiller municipal de PRESLES
Christophe MIQUEL	Conseiller municipal de PONT-SAINT-MAXENCE
James PASS	Conseiller municipal de PONTPOINT
Joël BOUCHEZ	Délégué titulaire de MOURS
Lise DE BOCK	Chargé de mission développement durable du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

ORDRE DU JOUR

- Attribution des subventions mobiliers de stationnement vélos
- Poursuite ou non de Rezo Pouce
- Présentation du programme d'actions 2022

Dominique DUFUMIER introduit la réunion par un tour de table afin de présenter les participants à la commission, et la présentation de l'ordre du jour.

Guilhem MASCARELL poursuit la présentation avec le sujet de l'attribution des subventions de mobiliers de stationnement vélos :

- Rappel de l'historique de l'attribution des subventions par le PNR en deux tranches
- Toute l'enveloppe de la deuxième tranche n'a pas été consommée
- AAP lancé en mai 2021 sur le subventionnement d'arceaux et d'abris à vélo non sécurisés
- Total des demandes dépasse le reste de l'enveloppe
 - o 16 815 € HT restant
 - o 19 948 € HT de demande de subventions
 - o Différence de 3133 €
- Nécessité de trancher sur la répartition des subventions entre les communes
- Une commune est à l'origine de la moitié du total des demandes de subvention > Chantilly

La commission propose, à l'avenir, d'établir un pourcentage de seuil maximal du total des subventions accordées à un bénéficiaire. Elle propose également de limiter les subventions de la commune de Chantilly, afin de faire rentrer la demande dans l'assiette subventionnable.

Guilhem MASCARELL reprend la parole avec le sujet suivant : faut-il poursuivre ou non Rezo Pouce ? Un rappel du contexte, et des nouveautés du service est fait, avec un accent sur l'augmentation du coût de l'abonnement passant de 6000 € à 11 000 € par an.

Pour Sylvie BOCOBZA, l'autostop est un phénomène informel, se faisant dans l'immédiateté, ou une situation d'urgence. Coline LEPACHELET répond que ce n'est pas vrai pour tous les publics, notamment les plus précaires.

La commission rappelle également que sans données, il est difficile de prendre une décision à ce sujet.

Monsieur LECLERCQ rebondit en rappelant les soucis internes et externes qu'a connus Rezo Pouce au moment de son lancement.

Monsieur DUFUMIER fait remarquer que les communes bien desservies par les transports en communs n'ont besoin de Rezo Pouce que tôt le matin, tard en soirée, ou le dimanche, à des moments où les automobilistes comme les passagers se déplacent peu. En revanche, Rezo Pouce devrait intéresser les communes qui n'ont pas ou peu de transport en commun.

Les services concurrents, comme Blablalines, IDVROOM ou COVOIT-ICI sont évoqués. La commission est d'accord pour creuser ces solutions. Possibilité de créer une filière solidaire. Le Parc du Vexin a mis en place de son côté des stations avec affichage en temps réel d'itinéraires d'autostop. Mais Coline LEPACHELET indique que leur coût est prohibitif.

Sylvie BOCOBZA insiste sur le fait que le Parc a payé un service qui ne fonctionnait pas à ses débuts.

Leslie PICARD soutient que Rezo Pouce est une petite structure ne recherchant pas le profit, peut-être plus en phase avec les valeurs du Parc.

Pour Corinne TANGE, le principal problème de Rezo Pouce est le manque de communication autour du service.

La commission propose donc de négocier avec Rezo Pouce encore une année supplémentaire à 6000 € au lieu des 11 000 € afin de relancer correctement la communication, et d'arrêter pour de bon si

cela ne fonctionne pas. Dans le même temps, éviter d'ouvrir le dispositif à de nouvelles communes afin d'éviter l'installation de nouveaux panneaux. Si Rezo Pouce refuse la proposition, le Parc ne paiera plus l'abonnement.

Coline LEPACHELET prend la suite et présente le programme d'action 2022 :

- **Éclairage public :**

Il est rappelé les enjeux de l'éclairage public et les objectifs inscrits dans la Charte du Parc : disposition 21.4 : préserver la nuit

- « l'EP et l'éclairage des MH font l'objet d'une extinction au minimum entre minuit et 5h00 sur l'ensemble du territoire d'ici 2028 »
- « Les installations lumineuses au sein des espaces naturels sont supprimées y compris le long des infrastructures où des dispositifs réfléchissants seront préférés à l'exception de lieux ponctuels où aucune solution ne permet d'assurer la sécurité des personnes »
-

Le Parc fait de cette thématique une priorité pour les mois à venir avec 4 axes de travail :

- ⇒ Intensifier l'animation, la sensibilisation dans les communes et auprès des habitants
- ⇒ Faire un diagnostic et suivi de la pollution lumineuse à l'échelle du Parc
- ⇒ Mettre en place et appliquer une stratégie Eclairage public durable à l'échelle du Parc
- ⇒ Financer les études d'éclairage préalablement aux renouvellements de matériel et/ou travailler en partenariat avec les syndicats d'énergie le cas échéant.

Il est indiqué que la mise en place d'un COPIL spécifique permettra d'avancer sur ce sujet.

Plusieurs élus confirment avoir besoin de l'aide et du soutien du Parc afin de sensibiliser leurs habitants et afin d'avoir des conseils techniques pour que leur éclairage soit moins impactant pour la biodiversité. Ils souhaitent rassurer la population, avec le concours de la gendarmerie si possible, sur le fait que la sécurité des habitants n'est pas du tout menacée par l'extinction nocturne, au contraire. Un enjeu d'accompagnement est également souligné concernant l'éclairage privé.

- **Amélioration énergétique des bâtiments publics et utilisation des matériaux biosourcés**

Le Parc souhaite inciter et soutenir les porteurs de projet public à la réalisation de projets de rénovation ou de construction ambitieux et utilisant des matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire. Un appel à projet sera lancé afin de retenir 4 projets en 2022.

Les communes qui souhaitent un accompagnement en amont peuvent solliciter l'architecte du Parc pour des esquisses architecturales. Pour rappel un accord cadre permanent permet au Parc de faire travailler des cabinets d'architecture sur des missions spécifiques telle qu'une extension ou des projets de rénovation.

Les membres de la commission se questionnent sur les règles d'attribution du fonds.

Quid des critères de sélection des dossiers de l'appel à projet ? quid de l'avancée nécessaire pour répondre à l'AAP ?

Coline Lepachelet indique que l'équipe du Parc va travailler sur un règlement qui sera à valider en commission.

- **Amélioration énergétique des bâtiments privés**

En lien avec les objectifs de la Charte, du COTTRI, et des PCAET des EPCI, il est proposé de soutenir et d'engager les projets de rénovations privées sur le territoire, grâce à un financement de la

Région Hauts de France. En outre, il est proposé de passer une convention avec la régie régionale du service de l'efficacité énergétique (SPEE) afin que les ménages et copropriétés du territoire Hauts de France du PNR puissent profiter de ce service.

Ce service est une véritable assistance à maîtrise d'ouvrage avec un accompagnement technique complet pour le ménage (diagnostic, recrutement et suivi des artisans pendant la phase travaux, suivi des consommations post travaux) et permet aux particuliers de sécuriser des programmes de rénovations ambitieux. Cette aide est d'autant plus importante pour accompagner des travaux globaux de rénovation à l'échelle de copropriétés.

Le SPEE offre également une possibilité d'aide via une avance au financement des travaux.

Cependant, ce service a un coût pour le particulier d'un montant de 900€ pour les propriétaires en copropriétés (3 phases d'accompagnement à 300€ chacune). Pour les encourager, il est proposé de financer aux co-propriétaires une partie des coûts du service du SPEE.

Les élus de la commission proposent de financer a minima les deux premières phases (phase 1 : diagnostic/programmation des travaux et phase 2 : suivi de chantier).

Ainsi une enveloppe de 250€ pourrait être attribuée à la phase 1 et une enveloppe de 100€ à la phase 2.

Par ailleurs, James PASS questionne l'ambition de déployer des matériaux biosourcés également dans le cadre de rénovation de copropriétés. Ce point sera traité avec la régie régionale du SPEE.

Questions diverses :

Différentes communes, notamment de la CCCPF, évoquent leur souhait de réaliser des thermographies aériennes afin de disposer d'un outil de sensibilisation à destination des particuliers.

Coline LEPACHELET répond que ce genre d'étude pourrait être financé via le fonds expertises environnementales mais qu'il est indispensable de travailler en amont sur la façon dont on pourra valoriser les rendus et sur l'accompagnement technique disponible pour les particuliers.

En Ile de France notamment, cela nécessite de mettre en place un plan d'actions plus global notamment avec les acteurs du SARE.